République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département De Vaucluse

Ville de



SEANCE 30 Mars 2023

OBJET:
Approbation du
Compte Administratif
2022
Budget Annexe « La
Tasque »

RAPPORTEUR : JL BARCELLI

> N° 2023-03-06

> > PJ: 1

70000

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARCELLI 1er adjoint

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE — Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés: 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Christian GUICHARD
André BOUCHENY représenté par William BOUQUET
Sabah BOULMAIZ représentée par serge BERNABE
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI
Marjorie BARRE représentée par Jean-Paul DELCASSO
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE

Absent:

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

व्य व्य व्य

Vu le Compte de Gestion du budget annexe « La Tasque» relatif à l'exercice budgétaire 2022, établi par le Trésorier, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022,

Considérant que le Compte Administratif du budget annexe « La Tasque» dressé par Monsieur Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la Sorgue et ordonnateur qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 se trouve en concordance avec le Compte de Gestion.

Il est demandé au conseil municipal de :

1. Donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif établi comme annexé

- 2. Constater pour la comptabilité du budget annexe « La Tasque », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Voter et arrêter les résultats définitifs tels que indiqués au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 13 mars 2023,

Conformément à la réglementation, Monsieur Le Maire quitte la séance du conseil municipal au moment du vote. La séance est Présidée pour ce point par Monsieur Barcelli, 1^{er}

adjoint.

Après avoir ouï l'exposé, Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 22 voix POUR

6 ABSTENTIONS: Line Pighini-Patrick Moutte-Jean-Philippe Testud-Jennifer Macia-Denis Duchêne-Christine D'Ingrando

Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe «La Tasque ».
- DIT que le Compte administratif 2022 du budget annexe « La Tasque » est consultable en Mairie auprès du Secrétariat de Monsieur Le Maire aux heures et jours ouvrables.

Fait et délibéré Les jours mois et an ci-dessus ont signé

Maire,

conforme

La secrétaire de séan

Josette PULITI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte certifié exécutoire le : 05/04/2023 Après dépôt en Préfecture le : 03/04/2023 Après publication ou notification le : 05/04/2023 P/O

> Accusé de réception en préfecture 084-218400430-20230403-03-04-23DELIB6-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023